



Témoignage

de M. Chhéan Vam

sur l'Affaire dite de la

COCHINCHINE

03 février 2002



សហព័ន្ធខ្មែរក្រុងក្រាម

KHMERS KAMPUCHEA-KROM FEDERATION
Asia - Australia - Europe - North America

Office of the President-Europe

Edité le: 30 nov. 05

ការិយាល័យប្រធានក្រុងក្រាម

PREAMBULE

La Cochinchine française ou Kampuchea-Krom est la partie Sud-Est du territoire du Cambodge colonisée par la France en 1862 et cédée par celle-ci au Vietnam le 4 juin 1949. Elle a une superficie de 67.700 km² et une population Khmers Krom d'environ 8 millions habitants qui pratiquent le bouddhisme du Théravada à 95% répartis dans les 21 provinces du delta du Mékong. Les Khmers Krom qui sont des indigènes de cette terre ont une civilisation et une culture ancestrale qui date depuis le début de notre ère. Mais la pratique de la politique de vietnamisation à outrance perpétrée par les gouvernements vietnamiens successifs a mis en cause notre culture, notre langue et notre religion. Les Khmers Krom de plusieurs provinces sont dénaturés et disparaissaient de leur souche d'origine aussi bien pour leur langue que pour leur culture. Avant la 2^e guerre mondiale, il existait plus de 700 temples khmers krom et il n'en reste que 560 actuellement dus à des destructions souvent volontaires par préméditation pour des raisons raciales et politiques pendant les guerres.

Malgré l'importance de leur existence, de leurs souffrances perpétuelles infligées par des répressions impitoyables du pouvoir, les Khmers Krom semblent complètement abandonnés par leur mère-patrie et méconnus du reste du monde. Ecrasé par des invasions répétées, leurs structures sociale et culturelle sont très perturbées et leur histoire écrite est tronquée.

C'est la raison pour laquelle que la Fédération des Khmers du Kampuchea-Krom (KKF) envisage avec ardeur les travaux de recherches scientifiques des documents de tout genre et des témoignages afin d'établir son identité et reconstituer son Histoire. C'est dans ce contexte que j'ai sollicité M. Vam Chhean⁽¹⁾ le 5 Février 1999 la faveur de nous témoigner de ses expériences vécues sur l'Affaire dite de la Cochinchine au Palais des Bourbons⁽²⁾ en mai 1949. Il a accepté volontiers, mais un peu hésitant, par le fait de son état de santé déjà assez sérieux d'une part et d'autre part par l'oubli dû à l'éloignement de l'événement dans le temps et à l'absence de documents essentiels détruits par les Khmers Rouges.

M. Vam Chhean est un des premiers brillants intellectuels khmers qui avait fait ses études supérieures en France et devenait Premier Ministre Khmer en 1948, vers la fin du Protectorat Français. Il est d'un patriotisme exemplaire et lutte avec acharnement contre la corruption pour établir les premiers pas de la reconstruction du pays. Il est très courageux, généreux et a dédié ses efforts tout le long de sa vie à la cause et aux intérêts khmers. En ce qui concerne ma demande, il a fini manuellement ses écrits de témoignage le 16 Avril 1999 et m'a passé une copie le 5 Mai 1999. Mais un peu de temps après, il m'a appelé pour ramener le document afin de remettre à jour les quelques petits oublis.

Son état de santé s'aggrave et a retardé les travaux de mise à jour en question. Le 5 janvier 2000, il m'a téléphoné à nouveau pour me demander de venir chercher le document. Le 6 janvier 2000, en arrivant chez lui accompagné de ma femme et du Vénérable Bun Sakun, M. Vam Chhean est déjà dans un état de santé très grave et ne peut plus bouger de son lit. Il a fait un effort pour parler quelques mots avec nous et s'évanouit. Nous l'avons offert un rite religieux traditionnel récité par le Vénérable Bun Sakun pour le bénir et avons pris congé de Mme Thoeum Chhean.

Avec nos grands regrets, le 19 Janvier 2000, M. Vam Chhean est décédé. La Communauté khmère krom et moi sommes très choqués de cette cruelle perte et présentons nos Condoléances les plus attristées à Lok Om Srey Thoeum Chhean ainsi que toute la Famille du Défunt. Que l'âme du feu Vam Chhean repose en paix dans le monde du Nirvana.

Vien Thach,
Le VP de la FKK pour les Aff. Européennes

- page 1 -

L' "Affaire dite de Cochinchine"

Un témoignage de M. CHHEAN VAM

Avertissement.- - Un certain nombre de dates, ainsi que certains détails relatés dans ce témoignage doivent être considérés comme approximatifs, en raison :

- D'une part de l'éloignement de l'événement dans le temps (avril 1949/avril 1999), soit 50 ans,
- Et d'autre part de l'absence de documents essentiels, lesquels ont dû être détruits par les Khmers Rouges. En effet, comme toute la population de Phnom Penh, ma famille et moi avons été obligés, le 17 avril 1975, d'abandonner notre domicile avec tout ce qui s'y trouvait.

Manœuvres françaises en vue de l'abandon du Kampujàkrom au Vietnam. -

Pour contrer Ho-Chi-Minh qui régnait en maître à Hanoï après la capitulation japonaise en 1945, le Gouvernement français a cru pouvoir se tirer d'affaire en intronisant l'ancien empereur Bao Daï, devenu alors " le citoyen Vinh Thuy", à la tête d'un gouvernement dans le Sud, dit "gouvernement de S.M. Bao Dai". En janvier 1948, le gouvernement français avait d'ailleurs signé avec Bao Daï les " accords de la Baie d'Along" reconnaissant le principe de l'union des 3 Ky.

Comme suite logique de ces manœuvres, le parlement français a voté, le 14 mars 1949, une loi instituant une " Assemblée Territoriale de la Cochinchine". L'art. 4 de cette loi dit: "cette assemblée a pour compétence exclusive de donner son avis conformément à l'art. 75 de la Constitution (française) sur le changement du statut territorial de la Cochinchine au sein de l' Union Française, soit par son rattachement à l' Etat associé du Vietnam., soit par le choix d'un des statuts prévus à l'article 60 de la Constitution".

Négociation pour un projet de traité khmero-français en remplacement du Modus -vivendi.-

A l'Assemblée de l'Union Française (AUF), en sa séance du 14 Avril 1949, les "Conseillers" cambodgiens, Sim Var, Thonn Ouk, Sok Chhong et la princesse Ping Peang Youkanthor, appuyés par de nombreux "conseillers" amis ont présenté un projet de résolution invitant le gouvernement français à négocier avec le gouvernement royal khmer un traité général conforme à l'art. 61 de la constitution française destinée à remplacer le Modus - Vivendi du 7 janvier 1946 imposé au Cambodge par les autorités Militaires françaises de retour en Indochine après la capitulation japonaise en 1945.

En effet, ce Modus - Vivendi était devenu caduc après la déclaration de l'indépendance du Cambodge au sein de l' Union Française en date du 20 novembre 1948.

Grâce aux efforts de nos Conseillers, le projet de résolution a été voté à l'Assemblée de l'Union Française à Versailles. Ainsi, dès les premiers jours de mai 1949 deux délégations, l'une cambodgienne, l'autre française, se sont réunies à Phnom Penh dans le but de mettre sur pied un projet de traité général franco - khmer. La délégation française était conduite par Mr. Davée, tandis que la délégation cambodgienne était présidée par S.E. Mr. Son Sann. J'y participais à titre de membre comme feu Sonn Voensai et deux autres personnes dont je ne me rappelle plus leur nom. Nous étions en tout cas tous membres du Parti Démocrate.

Dès les premières séances, les deux délégations se trouvaient fondamentalement opposées à propos de leurs interprétations divergentes du mot "indépendance". Pour les Français l'indépendance du Cambodge devrait comporter des étapes qui ne pourraient être sautées qu'au fur et à mesure que le gouvernement cambodgien maîtriserait les

- page 2 -

affaires, spécialement dans les domaines diplomatique, financier, militaire et même économiques dans certains de ses aspects. Pour nous Cambodgiens, au contraire, l'indépendance de notre pays ne saurait qu'être pleine et entière - n'avons - nous pas déjà adhéris à l'Union Française en tant qu' "Etat Associé"? - sinon elle n'était qu'un mot vide de sens. Le futur traité, à notre avis, devrait consacrer notre pleine souveraineté nationale par le transfert en faveur de l'Etat Cambodgien des compétences diplomatique et militaire détenues encore par la France et des compétences économique et financière dévolues depuis peu à l' Union Indochinoise.

Projet de loi pour le rattachement de la Cochinchine au Vietnam censé être présidé par Bao Dai

Alors que les pourparlers à Phnom Penh piétinaient, une occasion en or se présenta à la délégation cambodgienne. Cette occasion fut l'ouverture à l'Assemblée de L'Union Française à Versailles de débats sur le projet de rattachement de la Cochinchine au Vietnam de Bao Dai. Nous la saisismes donc immédiatement en déclarant en pleine séance, avec l'accord préalable de S.M. le Roi, que nous décidâmes de suspendre les pourparlers de Phnom Penh pour nous rendre en France dans le but de soutenir les efforts de nos conseillers à Versailles dans leurs revendications de nos droits historiques sur le Kambujäkrom (la Cochinchine). Nous ajoutâmes même (toujours avec l'accord de S.M.) devant la délégation française médusée que si nos revendications sur la Cochinchine ne seraient pas pleinement satisfaites, les pourparlers de Phnom Penh ne seraient pas repris.

Ces revendications comportaient 3 volets, à savoir :

- Statut de minorité nationale pour nos compatriotes vivant au Kambujäkrom;
- Rectification des frontières en notre faveur par leur recul jusqu'au Canal de Vinh Té, ancienne limite du Sud du Cambodge avant l'arrivée des Français ;
- Libre navigation sur le Mékong et libre utilisation du port de Saigon par le Cambodge.

Une délégation pour Paris fut donc nommée, avec S.E. Son Sann comme Président et moi-même comme membre. Je partais cependant seul pour Saigon où je pris l'avion long courrier d'Air France pour Paris. S.E. Son Sann, qui avait des affaires personnelles à régler avant de partir, ne me rejoignit que plus tard dans la capitale française. Avant de quitter Phnom Penh, je me rendis au Palais Royal pour saluer S.M. le Roi. Voici ce que ce dernier me dit en substance et en guise de confiance à garder pour moi tout seul : "Vous savez, cette histoire de Cochinchine me tient trop à cœur. Si nos revendications ne pouvaient aboutir à notre entière satisfaction, je quitterais le pays pour me réfugier en Inde où je solliciterais l'hospitalité de mon ami Jawaharlal Nehru".

Je débarquai à Paris le 16 mai 1949. Mes amis Sim Var, Thonn Ouk et Sok Chhong qui m'attendaient au Bourget (aéroport du Bourget) m'accompagnèrent à l'hôtel où je devais séjourner. La princesse Ping Peang nous y attendait. Nous nous mîmes au travail sans perdre de temps. Je les mis au courant des différentes péripéties des pourparlers à Phnom Penh et surtout de notre détermination, appuyée par le Roi, à ne reprendre les pourparlers en vue de futur traité général franco-khmer qu'à condition que nos revendications à propos de la Cochinchine soient satisfaites entièrement. Et j'exposais à nos conseillers à l'Assemblée de Versailles les 3 volets de nos revendications comme énumérées ci-devant. Nos quatre représentants, avant de me quitter, m'affirmèrent qu'ils les défendraient becs et ongles, étant sûrs et certains du concours de leurs collègues et amis à l'Assemblée de Versailles.

C'est ce qu'ils firent le 19 mai 1949, le jour de l'ouverture des débats consacrés à l' "Affaire de Cochinchine". La princesse Ping Peang profita de cette occasion mémorable pour confirmer à l'Assemblée de l'Union Française la suspension des pourparlers de Phnom Penh et de la condition posée par la partie khmère pour la reprise éventuelle de ces derniers.

- page 3 -

Sans entrer dans les détails, je dirais tout simplement que grâce à la pugnacité de nos quatre conseillers et de leurs alliés parmi les plus convaincus de la justesse de la cause cambodgienne, nos trois revendications ont été adoptées et inscrites, sous la forme d'amendements dans le projet de loi examiné à Versailles. Il appartenait maintenant à l'Assemblée Nationale à Paris de se prononcer à son tour. Ici notre position était beaucoup moins confortable. Nos quatre conseillers ne pouvaient plus la défendre, ainsi que leurs ardents alliés. Le principal soutien sur lequel je pouvais compter était le RPF du Général de Gaulle⁽¹⁾. Mais le RPF était minoritaire au Palais Bourbon. Par contre il était, avec les apparentés, majoritaires au Palais de Luxembourg, heureusement !

Les débats à l'Assemblée Nationale (Palais Bourbon) du 21.05.1949

Ce débat durait pendant 48 heures au moins, je ne me souviens pas exactement. Je me rappelle par contre que pendant son déroulement M. Georges Bidault venait d'être élu Président du MRP. Profitant d'une suspension de séance, je me présentai à lui pour le féliciter. M'ayant remercié, il me demanda si j'étais libre pour aller prendre un verre chez lui, à St. Cloud. J'acceptai naturellement l'invitation. A St. Cloud nous devisions pendant un moment à bâtons rompus et brusquement mon hôte me dit : "Vous savez, le Gouvernement de M. Henri Queuille et sa majorité ne souhaite pas que les trois amendements cambodgiens soient inclus dans le texte de la loi sur le rattachement de la Cochinchine au Vietnam. Nous sommes d'avis que ces amendements devront faire l'objet d'une résolution à part, invitant le gouvernement français à soutenir, le moment venu, vos revendications que nous estimons légitimes, à l'exclusion de vos revendications territoriales qui ne nous semblent pas défendables. Car vous semblez ignorer que le tracé des frontières entre le Cambodge et la Cochinchine a été fait avec l'accord de ce dernier, comme en témoignent les conventions du 9 juillet 1870 et du 15 juillet 1873."

Je répondis à mon interlocuteur, en lui disant :

- Primo : "Que nous tenons fermement à ce que nos revendications soient incluses dans le texte même de la loi, car nous savons que les résolutions n'ont jamais les mêmes obligations – ou caractères contraignants – que les lois. Sur ce point, je parierais très volontiers que vous, M. le Président, en savez beaucoup mieux que moi".
- Secundo : "Que mes amis et moi connaissons parfaitement l'existence des conventions du 9 juillet 1870 et du 15 juillet 1873. Nous savons même qu'elles ont été signées entre la France et le Cambodge et non entre le Cambodge et le Viet Nam⁽²⁾ qui n'existait pas encore à l'époque. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous nous sommes adressés à la France, lui demandant de nous rendre les portions de territoire arrachées contre notre gré, avant de disposer du reste de la Cochinchine comme bon vous semble⁽³⁾".

Ce fut sur ces paroles que je pris congé de M. G. Bidault ayant remarqué que mon hôte n'avait plus envie de continuer la discussion, peut-être à bout d'arguments !

De retour à l'Assemblée Nationale après un dîner rapide j'appris que celle-ci avait voté le retrait de nos trois amendements du texte de la loi. En échange, M. Gaston Defferre (S.F.I.O.) et quelques uns de ses collègues avaient fait adopter une résolution dont la teneur était identique à celle des propos que M.G. Bidault avait prononcés devant moi il y avait moins de trois heures !

Ma déception était à son comble ! Dès les premières heures du lendemain je

(1) Ayant su que le Général n'était point favorable à la cession de la Cochinchine à qui que ce fût, je lui écrivis immédiatement pour solliciter le soutien du RPF. Il me répondit par retour du courrier, me recommandant de me rendre à son bureau, rue St Dominique où m'attendait Mr Jacques Soustelle. Celui-ci, qui avait reçu également un mot du Général, me promit le soutien souhaité. Le Général, résidait à l'époque à Colombey-les Deux Eglises

(2) C'est moi qui souligne

(3) L'idée que la France n'hésite pas à faire cadeau à Bao Dai des portions de territoire qu'elle avait arrachées à notre pays nous révoltait littéralement.

- page 4 -

demandai à être reçu par M. Vincent Auriol, Président de la République Française. Au cours de l'entretien, je fis comprendre à M. V. Auriol que le Gouvernement Cambodgien était très peiné de ce qui se passait au Palais Bourbon la nuit précédente. Pensant impressionner encore plus fortement le Président de la République, j'ajoutai de mon propre cru ce qui suit : "Vous n'ignorez pas, Monsieur le Président de la République, que le Cambodge était parmi les premiers – sinon le premier à adhérer à l'Union Française, suivant en cela son penchant naturel pour la France d'abord et aussi avec une arrière pensée quelque peu égoïste : il pensait en effet que l'entrée dans l'Union Française pourrait lui procurer certains avantages. Mais quelle déception pour lui maintenant que la France semble faire fi de ses intérêts les plus chers, au profit d'un pays qui n'appartient même pas à l'Union Française : Il serait capable dès lors de réviser un jour sa position."

Ce jour là (je crois me souvenir) S.E. Son Sann arriva à son tour à Paris. Le lendemain, nous fûmes invités à Matignon où M. Henri Queuille⁽⁴⁾, alors Président du Conseil des Ministres, nous attendait pour un entretien. Quand nous fûmes introduits (S.E. Son Sann et moi) dans le bureau de M. H. Queuille, je compris tout de suite que le Président du Conseil des Ministres avait été mis au courant de ma visite à l'Élysée la veille. Notre hôte, après quelques paroles de bienvenue, nous pria de cesser de "remuer ciel et terre, au risque de provoquer une crise gouvernementale" (textuel!). Les préoccupations de H. Queuille semblaient réelles. Car les partis d'opposition, gaullistes et apparentés et quelques autres, tous contre le changement du statut de la Cochinchine, ne laissaient passer une seule occasion pour harceler la coalition gouvernementale. Au sein de celle-ci, les M.R.P., sous la conduite de G. Bidault, étaient les plus nombreux. Les deux frères Coste-Floret (M.R.P.) faisaient partis du gouvernement. Paul Coste-Floret était Ministre de la France d'Outre-Mer. Il était le grand meneur de jeu dans la bataille parlementaire sur l'affaire de Cochinchine.

Avant de nous laisser sortir de son bureau, H. Queuille tenait à nous rassurer, (S.E. Son Sann et moi) en nous priant de faire confiance à la France. "Nous ferons tout notre possible pour sauvegarder les intérêts Khmers en Cochinchine" (paroles vagues à souhait !)

Les débats au Conseil de la République (séance du 25.05.1949.)

J'ai déjà indiqué que les Gaullistes et apparentés étaient majoritaires au Palais du Luxembourg. C'était peut-être pour cette raison que la délégation cambodgienne et nos quatre conseillers de Versailles avaient eu l'honneur d'être installés dans la loge présidentielle pour suivre les débats.

M. Marc Rucart, apparenté R.P.F., parlait à la tribune en sa qualité de Rapporteur de la Commission de la France d'Outre-Mer du Conseil de la République. Paul Coste-Floret représentait le gouvernement.

Marc Rucart – "Sur les revendications du Cambodge, il y a un accord presque total sur le fond. Le gouvernement fait exception seulement sur les revendications territoriales.

"L'Assemblée Nationale partage là-dessus l'avis du gouvernement. Votre Commission a voulu reprendre l'initiative de l'Assemblée de l'Union Française en réintroduisant dans la loi les revendications du Cambodge⁽⁵⁾".

Selon M. Marc Rucart, la Commission dont il était le Rapporteur, prend très à cœur les revendications cambodgiennes. Non seulement parce qu'elle les trouve toutes légitimes, "mais parce que, au surplus, nous estimons qu'elles émanent d'un pays qui nous

(4) du Parti Radical.

(5) Ces citations, ainsi que celles qui suivent, sont extraites du Journal Officiel où se trouve le compte rendu des débats.

était demeuré fidèle dans les mauvais comme dans les bons jours..."...nous sommes en train de faire regretter au Cambodge d'avoir joué franchement la carte française et d'avoir été le premier⁽⁶⁾ à adhérer volontairement à l'Union Française. Pour bien souligner la gravité de cette question, permettez-moi de vous lire un court extrait d'une lettre récente d'une personnalité cambodgienne:

Extrait : "Le Cambodge va être sacrifié, une fois de plus, comme il l'a toujours été, et chaque jour qui vient semble éloigner davantage le Srok Khmer de la France, et ce surtout à cause de vos compatriotes.

"Les dispositions prises au sujet de la Cochinchine sont une illustration flagrante que le Cambodge est bafoué. Et si un jour des événements font prendre au Cambodge une attitude autre que celles qu'il a toujours observées jusqu'ici, cela ne devra vous étonner, ni vous surprendre⁽⁷⁾"

Paul Coste-Floret - "...Je ne pense pas que les revendications territoriales soient sérieuses. La frontière actuelle, sous réserve de quelques rectifications de détail, a été acceptée par le Cambodge, comme en font foi deux conventions, l'une du 9 juillet 1870, et l'autre du 15 juillet 1873 (ce même propos m'a été tenu par G. Bidault quelques jours plus tôt, quand il me recevait chez lui à S^t Cloud).

Marc Rucart - "Tout d'abord, je fais remarquer, à propos des revendications du Cambodge, que S.M. le Roi du Cambodge n'a été au courant des négociations franco-vietnamiennes que récemment et bien après les accords de mars 1949 ; d'autre part, que les négociations franco-cambodgiennes (à Phnom-Penh) sont suspendues et non en cours, à cause, précisément, du litige sur les délimitations de frontières qui constitue pour les Cambodgiens une question préjudicielle..."⁽⁸⁾

"Je tiens à préciser que la première revendication de frontière présentée par le Roi du Cambodge date de 1863... dans une lettre adressée à S.M. Napoléon III, empereur des Français.

"Le Ministre a déclaré que, depuis cette lettre, le Cambodge n'avait plus insisté ou encore que le Cambodge s'était incliné. J'ai bien lu les textes de 1870 et de 1873. Je ne saurais les considérer comme des accords. Il est clair qu'ils relèvent des actes que peut passer une nation protectrice avec une nation protégée. Il s'agissait plutôt des mesures prises par l'administration française avec le visa du pays protégé.

"Que s'est-il passé ? Simplement ceci : le Roi du Cambodge avait adressé des revendications auprès de Napoléon III en 1863.

Par la suite, la puissance française appliqua l'administration directe aussi bien au Cambodge qu'en Cochinchine.

"C'est pour cette raison que le Cambodge n'a jamais renouvelé sa revendication territoriale.

"En toute sincérité, je considère ces actes comme nuls et nonavenus.

"...C'est pourquoi, nous avons introduit dans notre texte les revendications concernant les territoires, autant que celles qui se rapportent à la navigation sur le Mékong, au port de Saïgon et à la protection des minorités".

Après plusieurs interventions, dont la plupart toujours favorables à la ligne exposée par le Rapporteur, on passa au vote du texte des amendements proposés par la

(6) C'est moi qui souligne.

(7) Fin de l'extrait de la lettre. Cf s.v.p. à ce que j'avais dit - et peut-être même écrit (je ne m'en souviens plus très bien) au Président Vincent Auriol.

(8) C'est moi qui souligne.

(9) C'est moi qui souligne pour marquer la très grave contrariété de S.E. Son Sans et moi à l'annonce de cette surprenante nouvelle.

Commission de la France d'Outre-Mer. Le texte fut adopté à une écrasante majorité. Et ce, en dépit de la lecture en séance, peu d'instant plus tôt, d'un télégramme en provenance de Phnom-Penh, par le ministre Paul Coste-Floret. Ce télégramme portait la signature de M. de Raymond, Haut Commissaire de France au Cambodge. Il informait le Gouvernement français de ce qui se passait à Phnom-Penh, à savoir :

1°)- Les pourparlers de Phnom-Penh en vue d'un traité général franco-khmer ont repris après une brève suspension ⁽⁹⁾.

2°)- Le texte du traité lui-même est achevé et est prêt à être paraphé ⁽⁹⁾ par les deux parties.

3°)- Les délégués du Gouvernement royal, mandatés pour suivre à Paris les débats sur le statut de la Cochinchine ne représentent plus personne. ^{(9) et (10)}

M. Marc Rucart, qui occupait encore la tribune semblait profondément interloqué. Il regardait dans la direction de la loge que nous occupions en faisant de grands gestes comme pour nous demander ce que nous pensions de ce renversement de situation. Nous lui répondions par des gestes d'incompréhension, étant nous-mêmes muets de stupeur !

Cependant, au fond de moi-même, je m'efforçais de penser que tout ce qui venait de se passer n'était qu'un coup de bluff de la part de Paul Coste-Floret. Malheureusement mon illusion ne durait qu'un moment, juste le temps pour moi d'arriver à mon hôtel. Il était environ deux heures du matin. J'ai trouvé en effet sous la porte de ma chambre un télégramme signé de Yém Sambaur, alors Président du Conseil des Ministres. Ce télégramme déclarait d'une façon péremptoire que notre mission (de S.E. Son Sann et de moi-même) était terminée !

Par téléphone j'ai mis rapidement S.E. Son Sann au courant de ce coup de poignard dans notre dos, car c'en était vraiment un ! J'ai demandé ensuite son accord pour dépêcher mon ami Sok Chhong à Phnom Penh avec un mot écrit de ma main à feu M. Iev Koeus, alors Président de l'Assemblée Nationale. Sok Chhong prit l'avion dans la soirée du 28 mai pour Phnom-Penh via Saïgon. Le 7 ou 8 juin, sans nouvelles de Sok Chhong, j'ai demandé à S.E. Son Sann de rentrer à mon tour à Phnom Penh. A mon grand étonnement S.E. Son Sann me déclara qu'il ne quitterait la France que pour se rendre à New Delhi dès le moindre signe de S.M. Norodom Sihanouk. L'étonnement passé, j'ai compris que le Roi lui avait dit exactement ce qu'il m'avait confié quand j'étais allé le saluer avant mon propre départ pour Paris !

Me voici donc arrivé à Phnom Penh où le Roi m'a reçu aussitôt sur ma requête. Sur le chemin qui me menait de chez moi au palais royal, je me suis posé la question de savoir si je devrais parler à S.M. des péripéties des débats à Paris à propos de la Cochinchine sans Son invitation formelle. Après quelque moment de réflexion, j'ai pensé qu'il serait malséant d'en parler sans être invité à le faire. J'étais même sûr et certain que le Roi Lui-même éviterait d'en parler, vu le changement - pour ne pas dire le renversement - du tout au tout de la situation.

Effectivement, j'avais eu raison. Après m'avoir invité à m'asseoir, le Souverain me tendit le texte du projet de traité avec la France en me disant : "Vous voudriez bien prendre ce projet de traité et me dire ensuite ce que vous en penseriez. Vous pouvez le garder deux ou trois jours pour l'examiner en toute tranquillité chez vous".

Je remerciai le Roi de sa haute considération à mon égard, mais je lui rendis aussitôt le texte, ajoutant que j'étais absolument désolé d'être dans l'absolue impossibilité de formuler le moindre avis sur le sujet, puisque les données du problème avaient complètement changé de nature pendant mon absence de Phnom Penh. J'ai alors demandé à S.M. l'autorisation de me retirer.

(9) C'est moi qui souligne pour marquer la très grave contrariété de S.E. Son Sann et moi à l'annonce de cette surprenante nouvelle.

(10) Je crois me souvenir que Paul Coste-Floret, à ce sujet, avait même murmuré, de façon audible : "Ils sont en quelque sorte de simples aventuriers" !

*

*

*

Peu de temps après cette audience, j'ai reçu de S.E. Son Sann un mot disant que l'Assemblée Nationale française avait en seconde lecture, retiré du texte de la loi les amendements votés si massivement par le Conseil de la République. Cette nouvelle me rendait très triste, bien qu'en moi-même j'étais sûr d'avance que la chose allait se passer de cette façon !

Ainsi les efforts d'une petite poignée de Cambodgiens n'ont servi à rien! abandonnés qu'ils étaient de leurs propres mandants officiels ! La France a gagné sur toute la ligne, et les Vietnamiens ont gobé avec délectation la totalité du Kambujäkrom !

*

*

*

Toutefois, quelques semaines plus tard, Yem Sambaur demandait à me voir. Je le recevais chez moi. Il était accompagné de Mao Chây⁽¹¹⁾. "Sa Majesté, commença-t-il, souhaite que vous partiez dès que possible pour Saïgon. Nous avons l'accord de M. Nguyen Phan Long⁽¹²⁾ pour examiner avec vous la meilleure façon de régler entre voisins les problèmes qui existent entre nos deux pays".

Comme chat échaudé craint l'eau froide, je déclinai sans hésitation l'honneur qui n'avait été fait, tout en priant mon principal visitcur de transmettre à S.M. mes respectueux remerciements pour la marque de Sa haute estime à mon égard.

J'ignorais et j'ignore encore si une autre personne avait été pressentie pour se rendre à Saïgon à ma place. De même j'ignorais et j'ignore toujours si les Vietnamiens avaient fait quelques concessions au Cambodge au sujet de ses revendications sur la Cochinchine.

Paris, le 16 avril 1999

Chhean Vam

(11) Ancien infirmier, député "démocrate" dissident, devenu Ministre de la Santé dans le gouvernement de Yem Sambaur.

(12) Ministre des Affaires Etrangères du Gouvernement Bao-Dai ?

- page 8 -

Addenda

- A. - Le modus-vivendi du 07.01.46 était une sorte d'accord provisoire. Il devrait être remplacé par un traité général à négocier entre la France et le Cambodge. En attendant le Cambodge devait accepter la primauté, sur ses propres rouages institutionnels, de l'autorité coloniale française, de retour en Indochine après la capitulation japonaise. Il permettait à cette autorité de superviser tous les échelons de l'administration Khmère. C'est ainsi que le "Commissaire de la République Française" au Cambodge disposait du droit de donner son "attache" aux textes et actes législatifs Khmers, sous peine autrement de nullité (droit de Vêto). Le Commissaire de la République Française avait en outre le droit de siéger au Conseil des Ministres Cambodgiens et d'y délibérer. Ses avis étaient toujours prépondérants. Par ailleurs le Modus-Vivandi imposait la présence des conseillers français ou des contrôleurs français dans les principales branches de l'administration locale.
- B. - La conquête militaire française sur la Cochinchine

En 1862, la France a établi, après conquête militaire, sa souveraineté sur trois provinces de l'Est Cochinchinois, dont notamment Gia-Dinh, Baria et Thudäumôt.

En 1863, le Roi Norodom signa avec la France un traité plaçant le Cambodge sous le protectorat français. A la signature de ce traité il n'existait aucune frontière précise entre le territoire cambodgien proprement dit et celui de Bas-Cambodge (Kambujäkrom) particulièrement dans la partie Ouest de ce dernier, où vivait la majorité des populations de souche Khmère.

Ce n'est qu'en 1873 et 1874 que la France a étendu sa souveraineté sur cette partie Ouest au mépris flagrant des termes du traité 1863. Le Cambodge, devant ces empiétements successifs a certes protesté, mais ces protestations étaient apparemment de pure forme; car il était facile d'imaginer que les autorités khmères, ainsi placées devant les faits accomplis - contre lesquels il aurait été vain de résister, - se seraient consolées en pensant en toute bonne foi que leurs compatriotes du Sud, ainsi placés sous l'autorité directe de la France, devraient pouvoir bénéficier d'une protection efficace contre de nouveaux empiétements annamites. En quoi, hélas, elles s'étaient lourdement trompées! Au lieu de les défendre, l'administration française a au contraire progressivement favorisé l'implantation de nouveaux colons annamites, les faisant passer de leur position de minorité à celle de la majorité. Il y a eu pire encore ! Les frontières entre le Bas-Cambodge et le Cambodge lui-même ont été tracées et remaniées à plusieurs reprises au gré des Gouverneurs de Cochinchine, et, à chaque fois au détriment du Cambodge. Les prétextes souvent évoqués étaient la nécessité de mettre la colonie française à l'abri des pirates et bandits venant du Nord (du Cambodge) en repoussant leurs repaires ou bases de départ le plus loin possible à l'intérieur du pays voisin !

Paris, le 16 avril 1999

Chhean Vam

- page 9 -